



COMMUNIQUE DE PRESSE

Éducation / lycées / mobilisation lycéens

Blocus de certains établissements parisiens Pas de sanction pour les lycéens qui ont manifesté pacifiquement !

La FCPE Paris a toujours laissé aux lycéens leur libre arbitre et n'a pas à se prononcer sur l'opportunité des blocus. Elle recommande également aux parents d'élèves des lycées touchés par la mobilisation d'être présents devant l'établissement le matin, dès la première heure de cours, pour faire preuve de vigilance et concourir avec le chef d'établissement à la mise en place de procédures permettant le dialogue et l'expression des lycéens.

La FCPE Paris s'oppose à toute sanction qui serait prise à l'encontre de lycéens et ayant pour seul motif leur participation pacifique à ces manifestations ou leur absence de l'établissement du fait de ces mêmes manifestations.

La FCPE Paris rappelle que la démocratie s'apprend aussi à l'École. Les établissements scolaires doivent faire respecter les droits d'expression et de réunion des lycéens notamment en permettant la tenue des assemblées générales et en encourageant les conseils de vie lycéenne. La confrontation démocratique des points de vue peut aussi être garantie à l'intérieur des établissements scolaires, en banalisant une demi-journée de cours, afin d'éviter que des «blocages» aux portes des établissements ne dégénèrent en tensions.

Paris le 17 novembre 2014

RELATIONS PRESSE : Bernard Dubois - (06 63 36 38 47) bernard.dubois@fcpe75.org

Communiqués en ligne sur http://fcpe75.org/n_rpresse.php